



DELIBERATION n° Del.2026-V-43  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 02/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 29  
- représentés : 4  
- absents ou excusés : 0  
- votants : 33

**PRESENTS** : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Pascal BOULAY, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Aline BOURILLON, Marie-José MANIGLIER, Anne-Marie BERNARD, Fabrice PALENI, Philippe STRAPPAZZON, Pablo CALLEJO, Stéphane LAURENCE, Nadège RAT, Arnaud GARNIER, Yann GISIN, Julie DENAMBRIDE, Coralie LUCAS, Elke PIJCK, Camille LARROUY, Jean-Louis MERLE, Florence BOTALLA-GAMBETTA, Charlyne BINET, Gilles ANDREVON, Stéphane GAILLARD, Martine BRASSOUD Conseillers *municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Cécile MORAT a donné procuration à Didier JOSSERAND  
Gaëlle BENIERE a donné procuration à Guillaume GASSIE  
Quentin DUNAND a donné procuration à Elke PIJCK  
Christine DUMONT-THIOLLIÈRE a donné procuration à Gilles ANDREVON

**ABSENTS** : Néant

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en  
Préfecture le  
20 AVR. 2026  
De la publication le  
20 AVR. 2026

Désignation des délégués à l'Association des Communes forestières de la Haute Savoie

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune, un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein de l'Association des Communes forestières de la Haute-Savoie.

Monsieur le Maire demande, à cet effet, à l'Assemblée de bien vouloir élire ses représentants auprès de l'Association des Communes forestières de la Haute-Savoie à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

A cet effet, il est proposé les candidatures de Monsieur Pascal BOULAY comme titulaire et Monsieur Quentin DUNAND comme suppléant.

**Délibération n° Del-2026-V-43 du 08 Avril 2026**

**Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ✚ **DESIGNE** Monsieur Pascal BOULAY en qualité de titulaire et Monsieur Quentin DUNAND en qualité de suppléant pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Association des Communes forestières de la Haute-Savoie.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

**Le Secrétaire de séance,  
Yann GISIN**



**Le Maire,  
Yves CREPEL**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.